

LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL



Depuis 2020, l'Agence Nationale du Sport (ANS) donne compétence aux fédérations sportives pour attribuer, au titre du Projet Sportif Fédéral (PSF), des aides financières aux associations, comités départementaux et ligues régionales.

Le Projet Sportif Fédéral présente les orientations prioritaires de la Fédération dans une logique de développement des pratiques et de responsabilité sociale et environnementale sur l'ensemble du territoire. Ils consistent à mettre les fédérations au cœur de leur projet de développement en leur donnant la possibilité de décliner sur le plan territorial leur stratégie fédérale.

POURQUOI ?



Augmenter le nombre de pratiquants.



Soutenir l'initiative des clubs.



Soutenir les projets qui favorisent l'accès à la pratique sportive pour tous les publics et sur tous les territoires.



Prendre en compte l'innovation territoriale.



Préparer l'intégralité du réseau à l'après 2024, par sa modernisation et la transformation des clubs, qui le souhaitent, vers le « Club 3.0 ».

COMMENT ?

1

J'effectue ma demande de subvention via le compte asso.

4

Je suis une structure affiliée à la FFBB ayant licencié l'ensemble de leurs adhérents (versé l'attestation d'affiliation de la FFBB pour la saison en cours).

2

Je ne fais qu'un seul dossier de demande, avec une demande par dispositif mobilisé.

5

Je suis à jour financièrement (CRF, dettes) à la date de dépôt du dossier.

3

Je dépose un projet de structure à jour.

6

J'ai souscrit au contrat d'engagement républicain.

VOTRE CHECK-LIST



Je vérifie les informations administratives de mon association.



Pour vous accompagner au niveau national vous pouvez solliciter l'équipe PSF : missionspsf@ffbb.com



Pour être accompagné au niveau territorial, je m'adresse au référent PSF de ma Ligue.



Je consulte la note de cadrage fédérale sur le PSF (une par année) publiée en février.

TOUTES LES INFOS SUR
[FFBB.COM](https://www.ffbb.com)

